

# Chamonix-Mont-Blanc

## Ville des Alpes

# 2015

**Rapport final**



**CHAMONIX MONT-BLANC**

Un atout pour les régions alpines



## SOMMAIRE

Préambule	Page 2
La qualité de l'air au centre des politiques	Page 3
Transports : privilégier le toujours mieux	Pages 4 à 6
Transition énergétique : une thématique prioritaire	Pages 7 à 9
Espaces naturels : valoriser pour préserver	Pages 10 à 12
Agriculture de montagne : un enjeu	Pages 13 à 14
Coopération transfrontalière : un laboratoire	Pages 15 à 17
Finances	Page 18
Sentiment d'appartenance	Page 19

## PREAMBULE



La ville de Chamonix-Mont-Blanc a été élue Ville des Alpes pour l'année 2015 et a succédé ainsi à la ville italienne de Lecco.

Elle a été très honorée de cette distinction qui la récompense pour ses actions et qui l'encourage à amplifier ses efforts en faveur de politiques s'inscrivant dans la droite ligne des protocoles de la Convention Alpine.

Chamonix tisse depuis des siècles des liens très forts avec son environnement naturel et a toujours souhaité développer avec les habitants un sentiment d'appartenance à une communauté montagnarde et à un territoire vraiment pas comme les autres.

Dans cette vallée tout est vite extrême : les paysages, les dénivelés, les amplitudes thermiques, l'exposition aux risques naturels, les pics de fréquentation touristique, la sensibilité du site aux changements climatiques comme aux différentes formes de pollution, la pression foncière et immobilière.

L'importance de ces enjeux nécessite d'avoir une vision d'avenir volontaire et partagée avec les communes et les vallées voisines qui ont les mêmes préoccupations. La plupart des actions stratégiques sont donc déployées dans le cadre d'une structure intercommunale bien intégrée, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, et au niveau transfrontalier autour du massif avec l'Espace Mont Blanc.





## LA QUALITE DE L'AIR AU CENTRE DES POLITIQUES

En lien avec son Plan Climat Energie Territorial, le premier en territoire de montagne, signataire de la Convention des Maires, la Vallée de Chamonix s'est engagée en février sur un **Plan pour la Qualité de l'Air**, la réduction de la pollution atmosphérique étant devenue un enjeu prioritaire. Elle s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce plan spécifique comprend 35 mesures qui concernent les domaines des transports, de l'énergie et de l'habitat. Pour suivre et soutenir la réalisation de ces engagements, un comité consultatif « **Environnement et Qualité de l'Air** » a été créé regroupant trois collèges : associations, élus, acteurs socio-professionnels.



## TRANSPORTS : PRIVILEGIER LE TOUJOURS MIEUX

### Navettes gratuites, bus propres, véloroute, appels à projets...

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc continue à innover pour préserver son environnement et sa qualité de vie.

L'objectif est de doubler la part des transports collectifs d'ici 2020.



Généralisé à l'année dès 2005, le système de libre circulation pour les déplacements en train et en bus permet aujourd'hui de transporter plus de 3 millions de voyageurs par an dans une Vallée très fréquentée (4,5 millions de nuitées par an). Le réseau doit répondre à la fois à la demande des habitants, des saisonniers et des touristes.

### Impact financier

5 000 000 € sont consacrés par an au fonctionnement des transports collectifs par la collectivité

Bus : 4 500 000€ dont 1 900 000€ participation remontées mécaniques

Train : 500 000€



Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public pour le réseau de transport en commun par bus, le nouveau schéma a permis d'améliorer la qualité du service, d'optimiser la complémentarité entre bus et trains, d'augmenter le service de transport à la demande et de proposer des bus de nuit.

### Chamonix Bus en chiffres

2 100 000 personnes transportées par an

965 000 kilomètres parcourus par an

85 arrêts de bus dans la vallée

36 bus



Un Plan « véhicules propres » pour le parc communal a aussi été adopté et un système de mobilité électrique est en cours de déploiement.



Autre préoccupation majeure, le transport routier de marchandises transitant par la Vallée (2 000 poids-lourds/jour) via le tunnel sous le Mont-Blanc. Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, les élus avaient obtenu des pouvoirs publics une mesure de restriction du transit international des poids-lourds lors des pics de pollution (80 microgrammes par mètre cube -  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en PM10 – particules fines). Aujourd'hui, les maires considèrent « cette mesure encore très insuffisante ».

Une interdiction permanente de circuler a donc été demandée pour les poids-lourds Euro 3 et pour l'ensemble du trafic poids-lourds de transit dès lors que le seuil d'alerte à  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  est dépassé.



## PERSPECTIVES

### **2016 sera l'année de l'achèvement du programme de réhabilitation de la voie ferrée de Servoz à Vallorcine.**

Dés l'hiver prochain les circulations seront densifiées avec 20% d'augmentation du nombre de trains et un cadencement à la demi heure dans chaque sens pour l'été 2017.

Pour poursuivre cette politique de long terme indispensable pour concilier environnement et économie, 15 millions d'euros supplémentaires seront ajoutés aux 80 millions d'investissements déjà engagés, pour la modernisation de la section entre Servoz et Saint Gervais.



### **En 2016, l'accent est également mis sur les transports propres en privilégiant mobilité douce et transport collectif grâce à plusieurs innovations techniques et écologiques.**

Depuis mi février, les fameux « mulets » en référence à l'histoire chamoniarde, minibus de 20 places gratuitement mis à la disposition des vacanciers et habitants de la vallée, sont électriques. En service dans le centre ville de Chamonix ces « mulets » du XXI<sup>e</sup> siècle conçus en France sont équipés de batteries recyclables, fixées sur le toit avec récupération d'énergie en décélération. La Vallée a fait le choix d'options non polluantes, économes en énergie et avec un bon bilan CO<sub>2</sub> à la fabrication comme à l'utilisation.



**Au printemps, de nouveaux bus propres**, à motorisation hybride cette fois et de grande capacité seront mis en service sur des itinéraires reliant les quatre communes de la Vallée. Le choix de bus hybrides s'explique par le besoin de disposer de véhicules suffisamment puissants compte tenu du fort dénivelé du parcours, ce qui n'était possible auparavant qu'avec des bus diesel. Silencieux, le bus hybride permet une conduite douce et une consommation de carburant réduite de 30% et des émissions de CO<sub>2</sub> en forte baisse, soit 26 tonnes de moins des rejets de CO<sub>2</sub> par bus et par an. L'intégralité du parc (17 à 38 véhicules selon les périodes de l'année), est désormais totalement conforme aux exigences du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) européen que la Vallée applique.



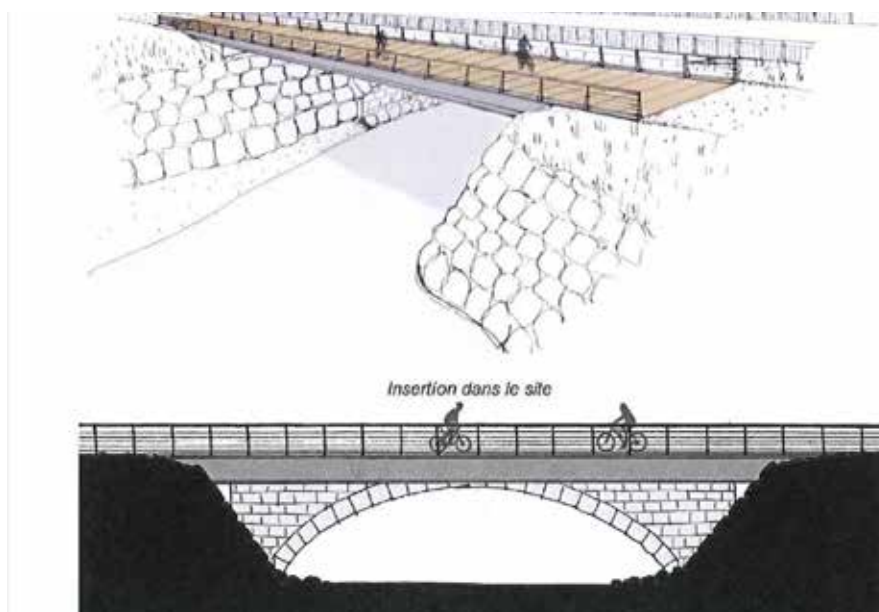


**A la recherche de nouvelles idées pour se déplacer en montagne.** La Vallée de Chamonix est engagée, avec Transdev, dans l'opération Mobilité & Montagne, un appel à projets original destiné aux startups et PME innovantes dont le lauréat sera désigné en mai.

L'objectif est de faire émerger de nouvelles solutions alliant mobilité et qualité de l'air. Cela peut concerner aussi bien le matériel que l'intermodalité ou l'organisation. La solution retenue sera mise en application à titre expérimental sur le territoire de la Vallée de Chamonix ainsi que dans l'agglomération de Chambéry, également partenaire de l'initiative.



**Une véloroute de 9 km entre Chamonix et Les Houches** est en phase d'aménagement pour inciter les habitants de la vallée et les touristes à délaissier leur voiture au profit du vélo. Ce tracé sans interruption permettra une circulation douce et sécurisée avec des aires de stationnement spécialement aménagées. Parallèlement, une aide à l'achat pour des vélos à assistance électrique (VAE) a été mise en place par la collectivité, et d'autres trajectoires du même type sont envisagées dans la Vallée.



**Des mesures fortes sont attendues de la part de l'Etat** pour réduire efficacement le niveau de pollution subi par la population en particulier en matière de régulation de transit sur l'axe routier international qui traverse la vallée.

## TRANSITION ENERGETIQUE : UNE THEMATIQUE PRIORITAIRE

Autre secteur identifié comme principale source d'émission de GES dans le cadre du Plan Climat, **l'habitat** fait l'objet de programmations volontaristes.

Les actions de rénovation des bâtiments publics ont permis après la reconstruction de la Mairie des Houches et la construction de la chaufferie bois de Vallorcine, de rénover la Médiathèque de Chamonix et l'école de Servoz. Des programmes sont également en cours sur le centre sportif et les logements communaux. Plus d'un million d'euros par an seront investis pour réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de 38% d'ici 2020.

Les dispositifs complémentaires pour aider et conseiller les particuliers dans leur rénovation énergétique ont permis de multiplier les actions et de s'adresser à des publics différents.

**Fonds air bois** : le chauffage au bois dans les foyers ouverts émet des particules fines et contribue pour moitié à cette source de pollution, selon Air Rhône-Alpes, le réseau de mesure de la qualité de l'air. Un Fonds air bois a ainsi été mis en place en 2013, pour 4 années, avec l'État et la Région pour faciliter l'installation d'appareils de chauffage au bois performants (900 000 euros d'aide par an sur 4 ans). L'aide aux particuliers s'élève à 1 000 euros par foyer à laquelle s'ajoute le crédit d'impôt de 30%. 1300 foyers ont déjà bénéficié de cette opportunité dans la Vallée de l'Arve dont 130 dans celle de Chamonix.

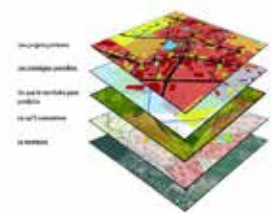
**Fonds Energie Habitat** : retenu dans le cadre de l'opération My positive impact (de la Fondation Nicolas Hulot), ce dispositif a été créé à l'initiative même de la Vallée en 2015 pour aider à la rénovation thermique des bâtiments (1 500 euros) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Vallée, cumulable également avec le crédit d'impôt transition énergétique ( ce qui permet d'atteindre un taux approchant les 50% d'aide en cas d'opération pour un coût inférieur à 10 000€)

**Programme d'intérêt général «Habiter Mieux»** : Ce programme, doté d'un fonds d'1 M € mobilisé en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, se traduit pour les familles les plus modestes par une aide personnalisée pour réduire la facture énergétique. L'aide complémentaire de la communauté de communes représentera 20 % du coût des travaux avec plafond à 1000€.



**Energies Renouvelables** : En lien avec la démarche TEPOS, la Vallée de Chamonix s'attache à valoriser le potentiel d'énergies renouvelables recensé sur son territoire.

Deux projets de production hydro-électrique sont en cours de finalisation : la construction d'une micro-centrale sur le torrent des Favrand (potentiel 1MW) et d'une petite centrale sur le torrent de Taconnaz (4 MW). Le cadastre énergétique PLANETER (programme européen Franco-Suisse) permet l'identification à l'échelle fine de la parcelle du potentiel en énergies renouvelables. (mise en service printemps 2015)



## PERSPECTIVES

### Vers un territoire à énergie positive

Depuis novembre 2015, la vallée de Chamonix-Mont-Blanc a été reconnue Territoire à Energie Positive (TEPOS) et Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPcv) par l'ADEME/Région et le Ministère de l'Ecologie.

L'inscription dans cette démarche vient confirmer ses engagements en faveur de la transition et de l'efficacité énergétique en proposant un certain nombre d'objectifs de réduction des consommations énergétiques et des GES tout en ne négligeant pas la thématique qualité de l'air qui fait partie des priorités de l'action publique locale compte tenu des enjeux sanitaires du dossier.

**La démarche TEPOS – TEPcv** est en pleine cohérence avec les actions menées et vient les renforcer sur les deux thématiques prioritaires de la Vallée, principales émettrices de GES et de polluants atmosphériques : l'habitat et le transport.

le projet TEPOS - TEPcv s'oriente autour de 6 thématiques principales :

- Accompagner les acteurs du territoire dans la réalisation d'économies d'énergie et rechercher l'exemplarité des collectivités dans ce domaine,
- Structurer l'offre de transports collectifs et multimodale pour limiter l'impact du transport sur le territoire,
- Développer la production d'énergies renouvelables,
- Renforcer les actions en matière d'amélioration de la qualité de l'air,
- Sensibiliser les acteurs du tourisme et adapter l'offre aux enjeux du réchauffement,
- Maîtriser la gestion des espaces naturels à forts enjeux et poursuivre les actions d'éducation à l'environnement.



Une aide financière de 500 000€ a été attribuée au territoire en 2016 pour les projets suivants :

**La rénovation énergétique de la Maison de santé des Houches** avec notamment des travaux d'isolation thermique du toit.

Le « **Fonds Energie Habitat +** » permettra d'accorder une aide complémentaire conditionnée par la réalisation d'un bouquet de travaux (1 500 €). L'objectif quantitatif est de 65 rénovations avec bouquet de travaux sur 3 ans.

**La poursuite de la piste cyclable** via la réalisation d'un itinéraire mixte cycles – piétons dans le secteur des Bossons.

**La rénovation énergétique de la Mairie de Servoz**

Le Presbytère, lieu de la future mairie de Servoz, va faire l'objet d'une rénovation globale, avec une attention particulière sur la rénovation énergétique : isolation des murs et changement des menuiseries.

**La rénovation énergétique de l'école Jacques Balmat** avec l'isolation d'une toiture et le remplacement des menuiseries extérieures côté Nord.

Pour les financements complémentaires mobilisables jusqu'à 1.5 M€ des actions sont d'ores et déjà proposées comme la rénovation énergétique du centre sportif et du bâti communal, la poursuite de la piste cyclable.

Parallèlement, la mise en ligne de la **Plateforme Locale de Rénovation Énergétique** assurera l'accompagnement et le suivi personnalisé des candidats à la rénovation énergétique.



## ESPACES NATURELS : VALORISER POUR PRESERVER

Qu'ils soient soumis à une réglementation ou non, les espaces naturels font partie du patrimoine et doivent absolument être respectés, surtout en montagne. Depuis longtemps, les collectivités de la Vallée de Chamonix ont pris conscience du caractère particulier de leur environnement exceptionnel et de sa fragilité en menant de nombreuses actions. Aujourd'hui, la Communauté de communes va plus loin en cherchant à concilier protection des milieux, activités humaines et sensibilisation du public grâce à des actions de gestion et de valorisation des espaces naturels avec tous ses partenaires.



### Plus de 90% du territoire de la Vallée de Chamonix sont concernés par une mesure de protection.

Les mesures de protection qui ont été prises sont de plusieurs ordres et visent d'abord les sites inscrits ou classés qui ne peuvent être modifiés sans autorisation du ministère de la Culture. Deux sites sont classés, le massif du Mont-Blanc, et le Balcon du Mont-Blanc. Trois réserves naturelles sont situées sur le territoire de la Vallée de Chamonix et font l'objet d'un plan de gestion. Les Aiguilles Rouges ont été rattachées au réseau européen Natura 2000 de sites naturels désignés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et des milieux qu'ils hébergent. Validé par le comité de pilotage le 30 mars 2015, le Document d'Objectif (DOCOB) a fait l'objet d'un arrêté préfectoral et une convention relative à l'animation de ce site a été signée entre l'Etat et la Communauté de Communes le 1er juillet dernier pour une durée de trois ans.



**Natura 2000** concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Dans ce cadre, tous les acteurs concernés par ce site ont été mis autour de la table pour partager leur points de vue, leurs attentes et définir ensemble les actions à mettre en œuvre pour maintenir les habitats et les espèces dans un bon état de conservation. En 2015, l'animation du site **Natura 2000 des Aiguilles Rouges** a notamment consisté à :

- Organiser une réunion des propriétaires fonciers ;
- Développer un support de communication avec un groupe de travail spécifique ;
- S'engager dans une démarche pour les organisateurs de manifestations sportives en espaces naturels en lien avec la DDT, la DDCS et Asters ;
- Accompagner tous les porteurs de projets pour la réalisation de leur évaluation d'incidence, notamment les organisateurs de trails ;
- Organiser des temps de sensibilisation, notamment pour les élus du territoire (sortie au lac du Brévent, chantier participatif) mais aussi les Offices de Tourisme et le grand public ;



- Participer à l'élaboration du dossier de candidature du PAEC Mont-Blanc Arve Giffre ;
- Créer des synergies entre cette démarche et les autres démarches en cours sur le territoire : Observatoire de la Compagnie du Mont-Blanc, Plan de gestion de la Réserve naturelle, PPT du Pays du Mont-Blanc, Charte forestière, Stratégie d'avenir de l'Espace Mont-Blanc, Schéma de desserte forestière de Vallorcine...
- Organiser des rencontres régulières avec les acteurs du territoire pour faire émerger des projets : CREA, Asters, Compagnie du Mont-Blanc, Associations Foncières Pastorales...
- Travailler en concertation avec l'ONF sur les projets de travaux relatifs aux Tourbières forestières des Houches ;
- Mettre en place un lieu de concertation sur les coupes de bois sec en forêt scolytée.



## PERSPECTIVES

Pour 2016, le travail se poursuivra avec les propriétaires fonciers sur les zones d'alpages et aussi sur la communication en direction des différents groupes concernés pour faire évoluer les comportements et les pratiques notamment en période hivernale.

Une nouvelle convention de partenariat a été signée avec le CREA (Centre de Recherche sur les Écosystèmes d'Altitude) pour conforter leurs travaux dont l'Atlas du Mont Blanc qui fait du territoire un site reconnu pour le suivi écologique et pour développer de nouveaux produits dans le domaine de l'écotourisme scientifique.



## Des efforts soutenus de sensibilisation

La Maison de Village d'Argentière, compte tenu de son histoire, est un lieu privilégié d'information et de sensibilisation du public sur la connaissance et la protection de l'environnement et des milieux naturels, en complément des animations nature qui se concentrent l'été sur le chalet du col des Montets.

Des animations et des expositions sont régulièrement programmées par le service Espaces Naturels de la CCVCMB et ASTERS pour encourager les habitants et les visiteurs à regarder autrement le territoire. Cette Maison accueille également l'exposition relais d'ITINERIO « la biodiversité en haute montagne, des adaptations étonnantes » et l'info point de la Convention Alpine.

Des conférences et des sorties nature pour emmener le public dans les réserves naturelles viennent compléter ce dispositif de sensibilisation. Elles ont été au nombre de 16 en 2015 et ont concerné plus de 350 personnes.



INFO-POINT  
**CONVENTION  
ALPINE**

Concilier développement  
et préservation





Les scolaires bénéficient de projets pédagogiques axés sur les réserves naturelles dans le cadre de Mom'en Nature piloté par ASTERS.

L'été 2015, une sortie intitulée « jeunes au sommet » a également été organisée dans le cadre de la labellisation « Ville des Alpes » et a permis à 10 jeunes de passer une nuit dans un refuge en réserve naturelle. Elle s'inscrivait dans un projet à l'échelle des Alpes pour permettre aux jeunes de découvrir un espace naturel proche de chez eux et de passer une première nuit en refuge.

Des journées de formation sont organisées en direction des bénévoles et organisateurs de manifestations sportives et des personnels d'accueil de l'office de tourisme intercommunal.



## PERSPECTIVES

L'ensemble de ce dispositif de sensibilisation sera reconduit sur 2016 voir amplifier notamment pour les sorties sur les réserves naturelles du massif des Aiguilles Rouges dans le cadre de la politique de découverte des espaces naturels sensibles du département.

Les formations vont se développer avec une déclinaison pendant la saison hivernale.

Il est envisagé de reconduire des chantiers participatifs organisés lors des travaux d'entretien des espaces naturels suite à une première édition à petite échelle sur Vallorcine qui a prouvé toute sa pertinence.

Un réseau est en train de se constituer entre les lieux d'accueil des réserves du Pays du Mont Blanc et un diagnostic est en cours sur la partie française de l'Espace Mont Blanc afin de préparer en transfrontalier le Schéma d'interprétation du patrimoine naturel du Mont Blanc inscrit dans la Stratégie d'Avenir du Massif et très attendu par tous les partenaires.



## AGRICULTURE DE MONTAGNE : UN ENJEU POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Une étude sur l'activité agricole a été menée en 2015 et a souligné son importance pour la vallée même si elle ne compte que 17 exploitations. Adaptée aux ressources locales, en grande partie basée sur l'élevage et la valorisation de l'herbe, **l'agropastoralisme fait partie de notre identité**. Ces pratiques séculaires, où les estives et les alpages ont une place prépondérante, ont fait de nos montagnes ce qu'elles sont aujourd'hui. L'agriculture de montagne a aussi un **rôle économique** avec des emplois, la vente de produits de qualité, de l'agrotourisme. Les productions (viande, fromages, safran, pain...) sont en quasi totalité vendues en direct. Les alpages entretenus accueillent de nombreuses activités l'été et les pistes de ski en hiver qui bénéficient de l'entretien par le pâturage des troupeaux, la Compagnie du Mont Blanc participe d'ailleurs à la venue d'un troupeau à la Pendant.

Socialement l'alpage c'est l'histoire de la vallée, ses racines.

**L'agriculture de montagne joue un rôle de première importance dans le domaine environnemental** pour la préservation de la réserve en eau en garantissant sa qualité pour les villages situés en contrebas.

Face à l'urbanisation croissante en vallée et sur les coteaux, elle permet le maintien des corridors écologiques en assurant sur les parcelles agricoles les continuités entre les réservoirs de biodiversité. Les secteurs de fauche et de pâturage sont des lieux de refuge et de gagnage pour la faune sauvage. Menacés par la déprise agricole, les coteaux doivent faire l'objet d'une politique volontariste.

Les alpages aident à la conservation de véritables réservoirs de biodiversité à l'image du Tétrás-Lyre qui a besoin d'une mosaïque de végétation pour se nourrir, se reproduire et s'abriter.

Ces fonctions multiples menacées par les fortes pressions que subit l'agriculture de montagne ont fait et font l'objet de mesures de soutien grâce aux politiques territoriales qui concentrent les actions et les financements publics.

Le bilan du **Plan Pastoral Territorial (PPT)** du Pays du Mont Blanc 2010-2015 est encourageant avec la réalisation de 49 projets pour près d'un million d'euros qui a permis de répondre aux besoins d'investissements et de structuration identifiés sur le territoire.

Plusieurs alpages ont été redynamisés grâce au travail des Associations Foncières Pastorales (AFP).

Coté production, l'activité ne cesse de croître de manière significative et l'offre est insuffisante pour la vente directe et les circuits courts (dix fois plus de produits pourraient être vendus). Les collectivités se sont fortement



impliquées dans la mise aux normes de l'abattoir du Pays du Mont Blanc. Pour créer du lien entre les habitants et leurs agriculteurs, des actions pédagogiques sont menées comme *les foulées du sel*, *un berger dans mon école* et les animations proposées par la maison du lieutenant à Servoz.



## PERSPECTIVES

L'étude 2015 a mis en exergue les principales difficultés que continuent à rencontrer les agriculteurs dans les domaines de l'accès au foncier, le matériel et la production, la transmission et le partage de l'espace.

Outre la poursuite des actions déjà engagées comme le soutien à la création d'AFP, un **nouveau PPT** est en cours de renouvellement pour accompagner les investissements en alpage et aider à la structuration foncière.

**Le Projet Agro-Environnemental et Climatique Mont Blanc Arve Giffre (PAEC)** regroupant 5 Communautés de Communes dont celle de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc qui est chef de file vient d'être retenu par la Région en tant qu'autorité de gestion. Il permet de mobiliser des fonds européens pour encourager les agriculteurs à s'engager sur des mesures agro-environnementales et climatiques qui promeuvent des pratiques agricoles favorables aux milieux et aux espèces. L'enjeu que représente les coteaux sera également traité.

Le montage de projets régionaux et transfrontalier est également en cours pour favoriser une économie et un tourisme basés sur les circuits courts, la qualité et la typicité des produits, l'agrotourisme, les séjours thématiques et l'itinérance douce au service de la cause environnementale.





## COOPERATION TRANSFRONTALIERE : UN LABORATOIRE GRAND-DEUR NATURE POUR LES POLITIQUES DE LA MONTAGNE

L'Espace Mont-Blanc s'attache depuis plus de vingt ans à répondre au besoin de développement, durable et équilibré, du Massif du Mont-Blanc et de ses vallées pour protéger et valoriser ce territoire transfrontalier emblématique.

Afin de mettre en cohérence les politiques publiques autour du Mont-Blanc, les collectivités ont souhaité dans le cadre de la **Stratégie d'Avenir du Massif du Mont Blanc** définir des règles communes avec comme ambition de devenir un territoire exemplaire.

Cet outil de cadrage vise à tout mettre en œuvre pour conserver le caractère unique et exceptionnel de ce massif et à mettre en place une économie durable et innovante respectueuse des ressources et porteuse de valeur ajoutée pour les habitants.

Grâce à une large démarche de concertation associant collectivités, institutions, milieux associatifs et socio-professionnels, d'intéressantes pistes d'actions ont été identifiées pour favoriser l'attractivité et la durabilité des offres touristiques, les circuits courts, soutenir l'innovation au service de l'économie et de la mobilité et assurer une meilleure prise en compte des incidences du changement climatique.

L'année 2015 a été une année transitoire consacrée en grande partie à la clôture des dossiers européens déposés dans le cadre des derniers appels à projet :

« **PlanETer** » qui a permis le développement de la plateforme web de planification énergétique territoriale « PlanETer Online » pour guider les choix énergétiques des particuliers et aider la collectivité à définir quelles actions à entreprendre afin de donner l'impulsion nécessaire au virage énergétique. La plateforme est accessible sur les sites web de l'Espace Mont-Blanc et de la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc et elle peut aussi être consultée au service urbanisme de chaque Commune sur la borne cadastrale.

Une exposition itinérante « l'Espace Mont-Blanc au cœur de la transition énergétique » a présenté dans les quatre communes de la Vallée de Chamonix les travaux effectués dans le cadre de cette coopération transfrontalière tout en mettant en avant le rôle de chacun pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Un jeu éducatif sur les énergies renouvelables a permis de sensibiliser les scolaires.

« **Eco innovation en altitude** » s'est clôturé par la diffusion du « guide de bonnes pratiques pour une gestion durable des cabanes et refuges d'altitude » contenant des recommandations en matière de production



de déchets et de consommation d'énergie et d'eau, dans le but de sensibiliser à une démarche environnementale, tant sur les investissements que sur le fonctionnement d'une cabane.

La publication sur le site web de l'Espace Mont-Blanc des fiches techniques sur les résultats des différentes études, interventions et expérimentations réalisées dans le cadre du projet dans le but de mettre à disposition des professionnels de la montagne et des décideurs des outils d'aide à la gestion des nombreuses problématiques propres aux sites isolés d'altitude.

« **Produits d'hauteur** » a vu cette année la poursuite du travail engagé en 2014 de mise en réseau des professionnels (restaurateurs, agriculteurs, commerçants). Des flyers et des plaques « adhérents au réseau Goûts et Saveurs du Mont-Blanc » ont été réalisés pour communiquer sur le réseau et pour identifier les professionnels adhérant à la démarche. L'assemblée générale de l'association Goûts et Saveurs du Mont-Blanc a permis de mobiliser de nouveaux professionnels et de discuter des actions futures de l'association.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix a renforcé les actions d'éducation au goût durant les derniers mois du projet Produits d'hauteur, qui a abouti à l'édition d'un livre de cuisine « La gastronomie autour du Mont-Blanc ». Des animations ont été réalisées à la Maison du Lieutenant pendant les vacances scolaires (visites de ferme, dégustations de produits de l'Espace Mont-Blanc, démonstration de fabrication de Reblochons, fabrication de pain et atelier reconnaissance des céréales).

L'aménagement de l'espace de valorisation et de dégustation des produits locaux a été finalisé.

A noter sur l'année 2015 le développement et la mise en ligne du **nouveau site internet de l'Espace Mont-Blanc**, le franc succès rencontré par les **séjours transfrontaliers** à leur 5<sup>e</sup> édition et la présentation de l'**Atlas du Mont-Blanc** en décembre à la COP 21 à Paris.

Le deuxième semestre a été axé sur la constitution des partenariats et sur le montage des dossiers de coopération transfrontalière, dans le cadre notamment du Programme ALCOTRA 2014-2020, dans le domaine des risques naturels, de la médecine de montagne, du tourisme scientifique, des changements climatiques et de l'innovation économique.

En ce qui concerne les trois premières thématiques les collectivités françaises de l'Espace Mont-Blanc sont associées aux projets « **Pre-vRiskHauteMontagne** », « **e-res@mont** » et « **TourScience** » par une participation financière au titre des contreparties publiques nationales, les trois projets assurant des importantes retombées sur le territoire.



Les deux Communautés de Communes, Pays du Mont-Blanc et Vallée de Chamonix Mont-Blanc ont été directement engagées dans le montage et le dépôt de deux dossiers dans le cadre du deuxième appel à projets ALCOTRA : « **Mont-Blanc INNOVATION** » : développement de filières d'excellence à l'échelon transfrontalier », visant la création d'une dynamique économique transfrontalière commune autour des trois filières prioritaires « montagne » identifiées sur la région transfrontalière, à savoir l'Industrie de l'Outdoor montagne hiver/été, la Phyto industrie/bien-être et santé, la Rénovation du bâtiment en montagne.

« **AdaPTMontBlanc** » : adaptation de la planification territoriale aux changements climatiques dans l'Espace Mont-Blanc visant une meilleure prise en compte des changements climatiques dans les politiques d'aménagement du territoire.

## PERSPECTIVES

Deux dossiers en cours de préparation pour être déposés en Franco-Suisse : **Smart Citiz'EN** qui veut déployer un dispositif de transition énergétique et écologique efficace et pérenne pour favoriser le passage à l'acte en donnant une interface intelligente à l'utilisateur avec un portail qui concentre les informations et incite à la modification du comportement. Parallèlement le modèle économique pressenti pour garantir le suivi du site permettra le développement de l'économie locale.

L'autre projet vise à promouvoir **la mobilité électrique** en territoire transfrontalier en travaillant sur la densité et la qualité du réseau de bornes de recharge et en offrant des services pour une mobilité individuelle soutenue par des programmes d'information, de conseils et de tests. Les flottes des entreprises et collectivités sont également concernées.

Afin de préparer le **Schéma d'interprétation du patrimoine naturel** du Mont Blanc, une étude préliminaire est en cours pour connaître et organiser l'ensemble de l'offre d'interprétation du patrimoine naturel sur le territoire : phase d'analyse et de diagnostic - état des lieux (structures muséales, sentiers d'interprétation, animations, expositions, documentation...), cibler les attentes des visiteurs et habitants du territoire et élaborer un schéma d'interprétation hiérarchisant et planifiant les priorités et les projets a minima sur les 5 années à venir. Cette proposition pourra comporter des aspects liés à la sauvegarde des sites, à leur aménagement, aux modes de découverte des lieux et curiosités dans la perspective du développement touristique du territoire.

En 2016 est prévu le **démontage du monte-charge des Cosmiques au Col du Midi** en partenariat avec Mountain Wilderness, la Compagnie du Mont Blanc et la Compagnie des Guides.



## FINANCES : UN EFFORT SOUTENU

Plus de 30% des dépenses publiques ont été consacrées en 2015 à la protection de l'environnement, la réduction de la pollution de l'air et des effets du réchauffement climatique, soit 34,5 Millions d'euros sur un budget total de 112 Millions d'euros, les transports et mobilité représentant quasiment la moitié en raison de l'importance de l'investissement sur la rénovation de la ligne ferroviaire.

Pour 2016, la part du budget concernant ces thématiques est de 27% pour un total de 23,3 millions d'euros :

<b>biodiversité, forêt</b>	<b>1M€</b>
<b>transport, mobilité</b>	<b>8M€</b>
<b>rénovation énergétique</b>	<b>1M€</b>
<b>gestion des déchets</b>	<b>5M€</b>
<b>eau, assainissement</b>	<b>8,3M€</b>

Malgré le contexte financier de plus en plus difficile pour les collectivités, il est indispensable de rester dynamique en cherchant dans l'innovation, la coopération territorial, la concertation, toutes les opportunités qui favorisent une économie respectueuse de l'environnement garantissant aux habitants qualité de vie et égalité des chances.



## L'IMPORTANCE DU SENTIMENT D'APPARTENANCE

Camp de base de l'alpinisme, haut lieu touristique, la vallée de Chamonix est un territoire où le patrimoine naturel cohabite avec des activités économiques d'envergure internationale. Outre la mise en œuvre de politiques spécifiques (logement, social, santé,...), il est important de privilégier le lien social et de concilier vie locale et ouverture sur le monde. Le développement du sentiment d'appartenance au territoire et à la communauté montagnarde apporte des réponses à cette préoccupation. L'année 2015 avec la célébration des 150 ans de l'âge d'or de l'alpinisme illustre bien cette politique menée en matière de culture et de sport et participe au renforcement de l'identité alpine.

### 1865 : quelques chiffres

- 8 expositions organisées dans les quatre communes de la Vallée : 70 000 visiteurs.
- Soirée consacrée à Michel Croz 2 000 personnes, 4 représentations théâtrales 700 personnes, 4 projections 750 spectateurs, 1 conférence 400 personnes.
- L'édition de 3 livres à 5 000 tirages, dont 3 200 déjà vendus ; du magazine «Vertical» en 4 langues distribué en Allemagne, Suisse, Italie, Royaume-Uni, France (95 000 exemplaires) ; du journal «L'Abeille», 50 000 exemplaires en 2014 et 40 000 en 2015.



En 2017, ce sont les Alpes qui seront mis à l'honneur. Les réunions des groupes de travail prouvent déjà l'engouement de tous les partenaires autour de cette proposition avec de nombreuses associations qui travaillent sur de très beaux projets d'exposition dans toute la vallée sur les alpages d'hier et d'aujourd'hui, les systèmes de consortage, de conférences, de sorties thématiques, de films, de marchés de produits avec bien sûr des dates phares comme « les foulées du sel », le match de reines international de l'Espace Mont Blanc et la foire aux moutons de Servoz. Encore une belle année en perspective pour la promotion de la culture alpine.



[www.chamonix.fr](http://www.chamonix.fr)

[www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr](http://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr)

[www.espace-mont-blanc.com](http://www.espace-mont-blanc.com)

[www.alpenstaedte.org](http://www.alpenstaedte.org)

[www.alpconv.org](http://www.alpconv.org)

